

ENERG'Y CITOYENNES

Société par actions simplifiée à capital variable

Siège social : L'ESP'ACE, 14 Avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

Procès-verbal de l'assemblée générale de création du 29/09/2016

Le 29 (vingt-neuf) septembre 2016 à 18h30, les membres associés se sont réunis sur convocation pour délibérer sur la création de la société par actions simplifiée Energ'Y Citoyennes.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou par les mandataires des membres représentés et à laquelle ont été annexés les pouvoirs.

Sont déposés sur le bureau et mis à disposition des associés :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- le projet de statuts de la société,
- le bordereau de remise en banque des fonds

Il est précisé que ces documents ont été mis à la disposition des membres dans les délais statutairement prescrits avec possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée donne acte.

Il est rappelé aux associés qu'ils sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- signature des statuts de la SAS ;
- désignation des membres du conseil de gestion ;
- pouvoirs en vue d'une négociation et de signature de crédit et autre recherche de financements ;
- pouvoirs en vue des formalités d'enregistrement de la SAS.

Suite à la vérification de la liste des présents, de la vérification des pouvoirs et des émargements, il est constaté que le quorum est atteint.

Il est demandé à ce que soit désigné un président de séance et un secrétaire pour la poursuite de l'assemblée.

Monsieur Julien Robillard préside la séance.

Monsieur François Sivardière assure le secrétariat

JR  FM

ENERG'Y CITOYENNES

Société par actions simplifiée à capital variable

Siège social : L'ESP'ACE, 14 Avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères.

Procès-verbal de l'assemblée générale de création du 29/09/2016

Le 29 (vingt-neuf) septembre 2016 à 18h30, les membres associés se sont réunis sur convocation pour délibérer sur la création de la société par actions simplifiée Energ'Y Citoyennes.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou par les mandataires des membres représentés et à laquelle ont été annexés les pouvoirs.

Sont déposés sur le bureau et mis à disposition des associés :

- la feuille de présence de l'assemblée,
- le projet de statuts de la société,
- le bordereau de remise en banque des fonds

Il est précisé que ces documents ont été mis à la disposition des membres dans les délais statutairement prescrits avec possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions, ce dont l'assemblée donne acte.

Il est rappelé aux associés qu'ils sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- signature des statuts de la SAS ;
- désignation des membres du conseil de gestion ;
- pouvoirs en vue d'une négociation et de signature de crédit et autre recherche de financements ;
- pouvoirs en vue des formalités d'enregistrement de la SAS.

Suite à la vérification de la liste des présents, de la vérification des pouvoirs et des émargements, il est constaté que le quorum est atteint.

Il est demandé à ce que soit désigné un président de séance et un secrétaire pour la poursuite de l'assemblée.

Monsieur Julien Robillard préside la séance.

Monsieur François Sivardière assure le secrétariat

JR  FM

1ère résolution : Adoption des statuts

Les associés approuvent et adoptent les statuts de la société par actions simplifiée qui leur ont été présentés et dont ils avaient déjà connaissance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

2ème résolution : Constatation du montant du capital à l'issue des opérations

Les associés constatent que le capital à l'issue de l'assemblée générale de création s'établit à 73 400 euros, formés de 734 parts de 100 euros chacune, réparties entre les associés au prorata de leurs apports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

3ème résolution : Composition du Conseil de gestion

La proposition de composition du premier conseil de gestion est la suivante :

Collège des fondateurs et partenaires :

- l'Agence Local de l'Energie et du Climat représentée par M. Filhol,
- Grenoble Alpes Métropole représenté par B. Spindler,
- Julien Robillard,
- François Sivardière,
- Fabienne Mahrez

Collège des citoyens :

- Bruno De Gassart
- Benoit Mollaret
- Marc Mossalgue
- Sigrid Thomas

Collège des collectivités :

- Commune d'Echirolles, représentée par Daniel Besson
- Commune du Sappey-en-Chartreuse, représentée par Vincent Guillot

Collège des personnes morales :

- Energie Partagée Investissement, représentée par Frédéric Marillier

Collèges des hébergeurs :

- néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et

représentés.

4ème résolution : délégation pour démarche de financement

Les associés donnent délégation au Président du conseil de gestion de la société par actions simplifiée afin d'effectuer toute opération de négociation et de signature pour l'achat ou la vente d'une convention de crédit ou toute autre recherche de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

5ème résolution : pouvoir au porteur

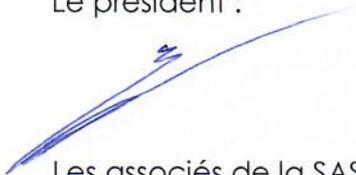
Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie, à l'effet d'effectuer les formalités et dépôts requis pour l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

De tout ce qui précède, il est dressé un procès-verbal approuvé par l'Assemblée générale des associés et signé après lecture, par le président et les associés qui le souhaitent.

Le président :



Les associés de la SAS :

